



Date de convocation : 12 octobre 2011

Date d'affichage de la convocation: 12 octobre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents : 20

Votants : 20

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES PORTES DU MAINE  
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2011**

L'an deux mil onze, le dix huit octobre, à vingt heures trente, les délégués du Conseil de la Communauté de Communes des Portes du Maine se sont réunis à la Salle des fêtes de Joué l'Abbé sous la présidence de Monsieur Janny MERCIER.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués communautaires :**

*(Avec voix délibératives)*

MM. Maurice VAVASSEUR - Michèle SADELER – Jean-Claude BELLEC –Denise VEAU-  
Jean-Bernard CHOPLIN – Roland JARDIN - Eric BOURGE - Annick GOSNET – Janny  
MERCIER - Jean-Marie POURCEAU – Alain BESNIER – Martine BESNARD – Pierre LANOS  
- Nadine LARIDAN - Raymond STOUFF- Marcelle LANCELEUR - Guy-Marie CHENICLET  
– Jean DESGROUAS – Francis LETAY– Joël VALLEE.

*(Avec voix consultatives)*

Jean-Marie Franck RIBOT – Eric BARRE – Jacques SURMONT - Marie-Claude LEFEVRE –  
Michel LEBRETON

**Excusés :** Jean-Marc FROGER – Jean-Marie DUFOUR - Isabelle GUENIVET – Jean-Claude  
GUILMIN- Daniel ORRIOLS - Anne-Marie BONHOMMET – Cyrille FROGER– Francis  
CLAIRET – Martine BARRUYER– Isabelle MATHIEU – Jean-Yves GOUSSET - Christiane  
SIGNAT - Didier DULUARD – Emmanuel FOSSEY – David CHOLLET - Elisabeth LE  
FORESTIER DE QUILIEN – Gilles YZEUX - Nicolas CORDEAU - Monique LEFEVRE.

**Personne invitée présente :** *Monsieur Yannick REBRE,*

Monsieur Franck RIBOT a été élu secrétaire de séance.

Le Procès Verbal du 20 septembre 2011 est adopté à l'unanimité

-----

**2011-98 : Pôle de santé/ Maisons de santé pluridisciplinaires**

Le président rappelle les démarches engagées depuis la rentrée :

La modification des statuts a été envoyée en préfecture le 23 septembre et notifiée aux mairies le 26 septembre.

La rédaction du cahier des charges pour le bureau d'étude est en voie d'achèvement.

La Convention du groupement de commandes avec Rives de Sarthe est prête.

Un courrier commun signé par les deux présidents a été envoyé le 27 septembre pour informer les médecins de cette démarche.

Il est proposé aux conseillers d'approuver le choix de la Communauté de Communes des Portes du Maine pour assumer les missions de coordonnateur-mandataire du groupement de commandes.

Il est proposé aux conseillers d'accepter de confier à la commission créée à cet effet, l'analyse des offres et le choix du prestataire.

Le Conseil communautaire après délibération, et à l'unanimité décide :

Sur proposition du bureau et après en avoir délibéré il est décidé

d'adhérer au groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Codes des Marchés Publics ;

d'approuver la convention préparée à cet effet et d'autoriser Monsieur le Président à signer ce document ;

d'approuver le choix de la Communauté de Communes des Portes du Maine pour assumer les missions de coordonnateur-mandataire du groupement de commandes ;

d'accepter de confier à la commission créée à cet effet, l'analyse des offres et le choix du prestataire.

de nommer :

M Janny MERCIER comme représentant titulaire

M Jean-Bernard CHOPLIN comme représentant titulaire

M Maurice VAVASSEUR comme représentant titulaire

M...Cyrille FROGER comme représentant suppléant de cette commission.

De solliciter la Région des pays de la Loire pour le financement du diagnostic au nom du groupement

De lancer la consultation d'un bureau d'étude en procédure adaptée

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **2011-99 : Demande de Subvention au titre du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques FRES**

Le président rappelle les démarches engagées depuis la rentrée sur le projet de pôle de santé et maisons de santé pluridisciplinaires à savoir la modification des statuts, la rédaction d'un cahier des charges pour élaborer un diagnostic et l'élaboration d'une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes des Rives de Sarthe. La Communauté des Portes du Maine est nommée coordonateur mandataire de ce groupement et à ce titre est chargée de solliciter les financements pour le diagnostic territorial de santé

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil de Communauté décide :

De solliciter la Région des Pays de la Loire au titre du Fonds Régional d'Etudes stratégiques (FRES) pour le financement jusqu'à 50 % du coût HT de la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un pôle de santé sur le territoire des Communautés de Communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe, dans le cadre d'un groupement. Le montant de l'étude est estimé, avant consultation des bureaux d'études à 50 000 €HT.

Charge le Président d'engager les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **Info Halle de sports Ballon**

Point sur les travaux par le Vice-président

Réception des travaux le 21 octobre (chauffage et verrière terminés, isolation en cours)

Passage de la commission sécurité le 24 octobre.

### **2011-100 : Convention Conseil Général chauffage halle de sport**

Le Vice-Président présente la convention à passer avec le Conseil Général de la Sarthe et le Collège René Cassin de Ballon

Un exemplaire de cette convention est annexé à la présente note.

Cette convention a pour but de définir les conditions du raccordement du système de chauffage de la halle de sports à la chaufferie du collège.

Elle définit les obligations et participations de chacun (Conseil Général, Collège et Communauté de Communes) tant au niveau de la gestion que d'un point de vue financier (investissement et fonctionnement)

Cette convention est passée pour une durée de 10 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil de Communauté approuve les termes de la convention à passer avec le Conseil Général de la Sarthe et le Collège René Cassin concernant les conditions du raccordement du système de chauffage de la halle de sports à la chaufferie du collège de Ballon et autorise le président à signer la convention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

### **2011-101 : Transfert des activités de la Ste SOCCOIM à la Ste MCV (Maine Collecte Valorisation)**

Le Vice-président informe que la société SOCCOIM a transféré, au cours du mois de Juillet 2011, ses activités de collecte, transport et traitement des déchets à la Société MCV (filiale du groupe VEOLIA PROPRETE). Ces modifications nécessitent un avenant au marché initial.

Il rappelle que la Communauté de Communes a signé en Avril 2008 un marché de prestation avec la société VEOLIA. Cette dernière avait été retenue pour 2 lots :

- Le lot 3 : collecte, transport, tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables
- Le lot 7 : enlèvement, transport et traitement des déchets inertes

Ce transfert d'activités entraîne une substitution par la Société MCV des droits et obligations de la Société SOCCOIM jusqu'au terme du contrat (31 Mars 2013)

Considérant que le transfert d'activités ne modifie pas les termes du marché initial ni la prestation réalisée, le conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le contenu de l'avenant et autorise le Président à signer les avenants concernant le lot 3 (collecte, transport, tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables) et le lot 7 (enlèvement, transport et traitement des déchets inertes du marché de collecte)

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

### **2011-102 : Location de caisson J de 14m<sup>3</sup>**

Le Vice président rappelle que la Communauté de Communes possède 6 caissons J sur son territoire pour la collecte des cartons. La Société VEOLIA nous a fait part que les salariés menaçaient d'exercer un droit de retrait sur la collecte ces caissons J pour des raisons de sécurité.

En effet, 2 caissons présentent une corrosion importante sur le fond, qui risque de céder. Un des caissons sera supprimé car il est en doublon avec un caisson en bon état, l'autre devra être

remplacé ou réparé. De plus, les capots sont très lourds et difficiles à ouvrir sur tous les caissons, ce qui présente des risques pour le personnel lors de l'ouverture.

La commission a travaillé plusieurs hypothèses (3 solutions sont envisageables : réparation, achat ou location)

- Réparation pour un montant de 1 200€HT hors peinture.
- Achat d'un caisson neuf pour un montant de 2 750€ HT
- Location d'un caisson pour un montant de 70€HT/mois

La commission propose d'effectuer une location jusqu'à l'échéance du marché le 31 Mars 2013 (17 mois pour un montant de 1 190€HT). En effet, le mode de collecte pourra évoluer lors du prochain marché et l'utilité des caissons remise en cause. La commission souhaite que les caissons soient revendus à un ferrailleur.

Le conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la proposition de la commission et opte pour une location d'un caisson jusqu'à la fin du marché de collecte en cours et décide de la revente en ferraille du caisson vétuste.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **2011-103 : Renouvellement marché déchets verts collecte et traitement**

Le Vice président fait état des travaux de la commission environnement sur le marché des déchets verts. En effet le contrat pour la collecte et le transport des déchets verts arrive à terme en Juillet 2012. La commission propose qu'un nouveau marché de collecte et traitement (par compostage) des déchets verts issus de déchetterie soit établi.

Il est proposé un marché en procédure adaptée pour une durée 3 ans et 9 mois (terme Avril 2016) renouvelable 2 fois 1 an afin qu'il réintègre le marché déchetterie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de Communauté approuve :

Le renouvellement d'un marché pour la collecte et le traitement des déchets verts

La durée prévue du marché à savoir 3 ans et 9 mois renouvelable 2 fois un an afin de mettre tous les marchés à la même échéance.

Le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour le renouvellement du marché collecte et traitement des déchets verts issus de la déchetterie de Montbizot

Charge le Président d'engager les démarches nécessaires pour lancer la consultation.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **2011-104 : Fonds de concours logements locatifs La Guierche**

Le Président fait savoir que la Commune de La Guierche, par un courrier du 12 septembre 2011, sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Portes du Maine pour la réalisation d'une dizaine de logements sociaux pour 2012/2013.

Il précise que la commune de La Guierche n'a jamais bénéficié jusqu'à ce jour de financement communautaire pour des logements sociaux.

Il rappelle que par une délibération du 19 décembre 2007 le Conseil communautaire avait engagé une deuxième tranche de logements sociaux tout en conservant la première tranche de logement pour les deux communes qui n'avaient pas sollicité jusqu'alors de financement.

De ce fait, il convient de verser pour les 6 premiers logements, le montant alloué pour la première tranche et pour les logements suivants le nouveau montant.

Soit 6880 € par logement pour la première tranche de 6 logements = 41 280 €  
Soit 4000 € par logement pour la deuxième tranche de 6 logements = 24 000 €  
Soit un total de 65 280 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de Communauté approuve l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 65 280 € à la commune de La Guierche et que cette somme sera inscrite dans le budget 2012. La Commune devra cependant nous préciser le nombre exact de logements à réaliser.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **Pour information : Avis Demande d'audience à la CDCI**

Le Président informe que les membres du bureau ont décidé de demander par courrier audience à la CDCI pour présenter les réflexions et arguments quant au projet de schéma de coopération intercommunale par rapport à Sainte Jamme et aux Rive de Sarthe

En parallèle de l'envoi du courrier travaillé en bureau, le Président informera Madame CANTIN et Monsieur PLEUVRY.

Monsieur MERCIER donne lecture du courrier qu'il envoie le 19 octobre à Monsieur le Préfet.

Monsieur MERCIER étant membre de la CDCI, c'est Maurice VAVASSEUR et David CHOLLET qui représenteront la CCPM

Le conseil communautaire approuve cette démarche.

#### **Pour information : Développement des services Petite Enfance dans le cadre du CEJ**

La CAF a été sollicitée le 23 sept par mail et le 26 sept par courrier pour un développement le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Relancée par tel : les vendredi 7 oct et 14 oct . Un accord de principe est donné par Madame Lebossé.

Démarches pour les investissements et le mobilier sont engagées.

La demande de financement CAF au titre d'investissements réalisés par le RAMPE dans le cadre de son développement au sein de la structure petite enfance a été déposée le 23 sept

Les annonces pour les recrutements sont faites cette semaine.

Les profils de poste sont les suivants :

1 Educatrice de Jeunes Enfants 17 heures 30 stagiaire/ titulaire

1 Auxiliaire de puériculture 70 % stagiaire

Un CAP petite enfance : 35 heures stagiaire

Avis du conseil pour la consultation et l'appel à candidature.

En novembre seront présentées les augmentations de temps de travail des postes existants.

#### **2011-105 : Création d'un poste d'Educateur Jeunes Enfants (EJE) 17h30**

Afin de tenir compte des besoins liés à la modification de la capacité d'accueil de la structure multi-accueil de 13 à 18 places, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de créer un emploi d'Educateur Jeunes Enfants de 17h30 pour faire face au développement de la structure Petite Enfance.

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :**

- de créer un emploi à temps non complet EJE pour faire face au développement de la structure Petite Enfance,

- Charge le Président de procéder aux recrutements nécessaires à ce poste et de déterminer les durées et les amplitudes horaires suivant les besoins du service.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **2011-106 : Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet**

Afin de tenir compte des besoins liés à la modification de la capacité d'accueil de la structure multi-accueil de 13 à 18 places, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de créer un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe de 24h30 pour faire face au développement de la structure Petite Enfance.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :**

- de créer un emploi à temps non complet d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe pour faire face au développement de la structure Petite Enfance,
- Charge le Président de procéder aux recrutements nécessaires à ce poste et de déterminer les durées et les amplitudes horaires suivant les besoins du service.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **2011-107 : Création de quatre postes d'agent social 2<sup>ème</sup> classe**

Afin de tenir compte des besoins liés à la modification de la capacité d'accueil de la structure multi-accueil de 13 à 18 places, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de créer quatre emplois d'agent social 2<sup>ème</sup> classe pour faire face au développement de la structure Petite Enfance.

- 2 poste à temps complet 35h
- 1 poste à temps non complet 17h30
- 1 poste à temps non complet 24h30

#### **Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :**

- de créer quatre emplois d'agent social 2<sup>ème</sup> classe dont 2 à temps complet et 2 à temps non complet pour faire face au développement de la structure Petite Enfance,
- Charge le Président de procéder aux recrutements nécessaires à ces postes et de déterminer les durées et les amplitudes horaires suivant les besoins des services.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **Pour information : Avis sur le SCOT du Pays du Mans**

La Président rappelle que la Communauté de Communes doit donner son avis sur les orientations du SCoT sur notre territoire suite à la réunion du 6 septembre 2011 animée par Julien ROISSE, chargé de mission SCoT du Pays du Mans, et ce par simple courrier avant le 20 octobre.

Les Communes ont fait remonter quelques remarques.

Ballon	Pas de remarque à formuler
Courceboeuifs	
Courcemont	
Teillé	Pas d'observation
Montbizot	Le conseil municipal émet un avis favorable mais souhaite apporter quelques observations. En effet la barre des 12 logements gêne l'assemblée délibérante. Il est nécessaire d'établir un plafond mais la commune doit avoir ensuite toute latitude d'agir. De plus la commune ne dispose pas d'équipements suffisants pour maintenir le développement actuel et le PLU ne prend pas en compte les dispositions souhaitées par le SCoT.
La Guierche	Pas d'observation
Joué l'Abbé	Fourchette de 15 à 20 logements/ hectares
Souigné sous Ballon	
Saint Jean d'Assé	Pas d'observation
Saint Mars sous Ballon	Après étude des documents qui vous ont été remis lors des réunions concernant le SCOT, je n'ai pas de remarques particulières. Les ratios concernant les densités des constructions, les délais ou le bouchage des " dents creuses" sont supérieurs à ceux que nous avons pratiqués ces dernières années. Il me semble cependant très souhaitable de pouvoir conserver le caractère rural à nos communes même si elles se trouvent à l'intérieur d'une couronne de plus en plus concernée par l'extension de la ville centre. Par contre les orientations économiques, conditions essentielles du développement de notre secteur, ne me semblent pas très claires.
Souillé	Le conseil municipal pense que 15 logements à l'hectare est un ratio trop élevé pour une commune comme Souillé car les gens souhaitent à la campagne avoir de plus grande parcelles

Un courrier avec ces remarques sera fait dans la semaine et adressé au Scot du pays du Mans.

#### **Pour information : Avis sur le projet social de la Maison des Projets**

Le président souhaite une réunion de la commission mixte pour échanger sur les actions proposées dans le cadre du projet social sans remettre en cause les orientations du projet qui correspondent aux valeurs de la communauté. On fera un courrier à la CAF dans ce sens pour dire qu'on est partenaire de ce projet social.

Un courrier avec ces remarques sera fait dans la semaine et adressé au à la CAF de la Sarthe pour confirmer que la Communauté de Communes des Portes du Maine est partenaire aux cotés de la Maison des Projets.

#### **Pour information : SIG**

Maurice VAVASSEUR informe qu'il y a eu une rencontre au Conseil Général le jeudi 13 octobre avec les techniciens du SIG, Nicolas Letourmy et Fabienne Courboulay. Au vu de l'intérêt que peut représenter un SIG pour la Communauté et pour les communes il est proposé de faire une présentation aux maires et secrétaires de mairie **le mercredi 30 novembre à 16 heures salle des fêtes de Ballon.**

**2011-108 : Décisions prises par délégation**

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT le président invite les conseillers communautaires à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 14 décembre 2010 en vertu de la délégation accordée au président par délibération du 28 avril 2008.

SOCIETE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
BEAUCLAIR	Remplacement porte coupe feu chaufferie st Ellier	1 307,00	1 563,17
LE BATIMANS	Lot maçonnerie rénovation logements locatifs	8 500,00	8 967,50
VALIENNE	Lot peinture rénovation logements locatifs	14 241,01	15 024,26
BATARD	Lot charpente rénovation logement locatifs	15 506,89	16 359,76
BOULVERT	Lot menuiserie rénovation logements locatifs	7 483,00	7 894,56
QUIETALIS	Démontage et remontage cuisine st Ellier	1 040,00	1 243,84
LE BATIMANS	Travaux réparation carrelage st Ellier	3 750,00	4 485,00
BOULVERT	Remplacement/entretien Volets Roulants bureaux	990,00	1 044,45
FERMETURES DES BRIERES	Remplacement menuiserie alu suite sinistre régie	515,00	615,94
FIMA	Remplacement platine électronique porte sectionale sur ZAI	864,00	1 033,34
LAFARGE BETON	Dalle PAV	773,18	924,72
HABA	Achat mobilier optimisation SPE	4 045,18	4 838,04
WESCO	Achat jeux/jouets optimisation SPE	442,97	529,79
FERMETURES DES BRIERES	Travaux optimisation SPE	2 320,00	2 774,72
EGE 72	Travaux optimisation SPE	2 036,80	2 436,01
MENUISERIE GOHIER	Travaux optimisation SPE	1 612,00	1 927,95
NATHAN	Achat mobilier optimisation SPE	2088,66	2 498,04
THIREL MAJUSCULE	Achat jeux/jouets optimisation SPE	507,57	607,05
NATAL SERVICES	Achat materiel de puériculture optimisation SPE	1 315,40	1 118,09
LB Maçonnerie	Création de muret d'entreprise signalétique ZAI	4 394,57	5 255,91
<b>TOTAUX</b>		<b>73 733,23</b>	<b>81 142,14</b>

Le conseil de communauté prend acte des décisions prises par le Président par délégation.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

**2011-109 : Bâtiment BBC lancement d'une consultation prêt bancaire**

**Bâtiment BBC** : lancement d'une consultation fin octobre début novembre pour le prêt bancaire pour le financement du bâtiment sur les hypothèses suivantes 455 000 €, 500 000 € et 525 000 € Sur 20 ans à taux fixe.

Dans le budget en début d'année on était à 526 816 € inscrits

Montant variable du prêt lié à l'accord des financeurs FEDER / DETR sur la halle de sport.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

### **2011-110 : Inscription en investissement Maison de l'intercommunalité**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de communauté décide d'inscrire en investissement la facture pour l'acquisition de micros à l'article 2188 OP 12 et de matériel pour la petite enfance OP 21 et panneaux de communication

- Watt Sono : 250.00 € TTC
- Etagères : 221.40 € TTC
- Etagères : 201.00 € TTC
- Travaux infographie impressions : 246.39 € TTC

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Pays du Mans Pays du Môme**

Le Président informe que la Communauté de Communes et la Maison des projets ont retenu 2 séances pour les petits du RAMP (mardi 3 avril matin) et 2 séances pour les scolaires : Vendredi 6 avril après midi pour les scolaires et soirée pour les familles.

### **2011-111 : Concert le Mans Cité Chanson**

Le service jeunesse organise le 16 décembre une soirée jeunes avec concerts. Le groupe de musique amplifiée retenu dans le cadre cité chanson pourrait être retenu.

Avis favorable des membres du bureau

Décider de verser les 1000 € à la MDP, budgétés en 2011 pour l'achat d'un spectacle dans le cadre de ce partenariat, il conviendra de faire un virement de crédit

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

### **2011-112 : Financement consacré à la formation des agents territoriaux**

Les collectivités ont reçu un courrier du CNFPT et de l'AMF qui nous alerte sur les formations à partir de 2012 car la loi de finances rectificative 2011 réduit de 1% à 0.9% la cotisation des collectivités pour la formation des agents

Soit un manque à gagner de 33.8 millions pour le CNFPT

De ce fait les transports et les frais de restauration des agents risquent de ne plus être pris en charge. Nous aurons de plus en plus de formations payantes

En 2011 le versement au CNFPT pour la CCPM est de 3500 € au taux de 1%

Si le taux est ramené à 0.9 % le gain sera de 350 € (ce qui sera très insuffisant pour payer les frais de déplacement et restauration.  $350 / 20 \text{ agents} = 17.5$  pour couvrir les frais)

Le CNFPT et l'AMF demandent que les collectivités en conseil formulent le vœu de rétablir le taux de 1% et de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

Il est proposé le texte suivant :

« Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes des Portes du Maine, réunie le 18 octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de cotisation versée au Centre national de la Fonction Publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents. »

### **Intervention de Monsieur REBRE, Conseiller Général**

Monsieur REBRE informe que le Conseil Général envisage de financer les étudiants en médecine avec en contre partie l'engagement de s'installer un certain temps en Sarthe dans les zones déficitaires.

Il soulève la problématique du logement social en Sarthe entre un parc de logements sociaux en appartements vacants (plus de 2500 en Sarthe) et une insuffisance de logements sociaux en maison individuelles en zone rurale. Il convient de continuer le développement de logements sociaux dans nos communes.

**Sur le SDCI**, Monsieur REBRE relate les propos du 1<sup>er</sup> Ministre lors du congrès des Maires du 15 octobre qui indique que le délai du 31 décembre 2011 pour l'adoption du schéma départemental pourrait être reporté à 2013. Il faut laisser le temps aux communes pour définir des périmètres pertinents de coopération intercommunale

### **PAID de Maresché**

Monsieur REBRE indique que lors du dernier comité syndical il a été décidé à l'unanimité :

D'engager un programme de déboisement

Refaire l'entrée et refaire les lots

Donner un nom au parc d'activité

Afin de pouvoir commercialiser ce parc qui à ce jour ne correspond pas du tout aux attentes des entreprises.

### **Desserte TER**

Eric BOURGE fait part aux conseillers des démarches engagées par les usagers et les habitants contre le projet d'horaires (période décembre 2011/juillet 2012) présenté par la SNCF qui supprime à compter du 12 décembre 2011 le train de 18h23 qui dessert les gares de La Guierche, Montbizot et Teillé. Cet horaire est un des plus fréquentés tant par ceux qui travaillent que les lycéens et les étudiants. Les horaires de substitution ne sont pas du tout adaptés

Il interpelle les élus pour intervenir auprès de la SNCF.

La séance est levée à 22 heures 40

Le Procès verbal du 18 octobre 2011

Est affiché le 20 octobre 2011

Le Président

Janny MERCIER